

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLANAISE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean RAFFIN, 1^{er} adjoint.

Etaient présents : Jean RAFFIN, Sylvaine CHRISTIN, Michel VEILLET, Marie-Claude VEYRET, Lionel MURAZ, Gilles COGNET, Corine NERI, Frédéric DUBOIS et Rosario RAFFELE.

Etaient absents : Hubert RAFFOUX (pouvoir à Marie-Claude VEYRET), Delphine RICHARD (pouvoir à Corine NERI), Marie-Josèphe SALOMON (pouvoir à Sylvaine CHRISTIN) et Jean-Paul RATEL.

Marie-Claude VEYRET a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 16 février n'a pas été approuvé.

Concernant l'information donnée sur la modification du périmètre Natura 2000, les conseillers ont demandé que soit supprimée la dernière phrase du compte-rendu, ce sujet n'ayant pas fait l'objet d'un débat.

1/ PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

M. Jean RAFFIN rappelle au conseil municipal le projet d'extension de la zone artisanale inscrit lors de l'élaboration du PLU. En effet, ce plan comprend une extension de la zone artisanale pour une surface de 3000 m².

Cela permettrait de répondre favorablement à des demandes d'artisans et à une pression de la Communauté de Communes Cœur de Savoie qui incite à développer une zone économique de superficie réduite. Cet aménagement permettra d'accueillir 2 nouvelles entreprises, pouvant générer de 2 à 4 emplois.

L'objectif du projet est donc d'aménager la desserte de la zone artisanale agrandie du point de vue voirie, défense incendie, assainissement et éclairage public.

Au regard des devis reçus, le montant estimatif des travaux est de 117 373,84 €, et Jean RAFFIN propose de solliciter l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la DETR pour un montant de 49 297,01 €, soit 42 % du montant total des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de subvention de 49 297,01 € pour la réalisation de cette opération au titre de la DETR.

La séance est levée à 19h30